

## Plan de Déplacement Inter-Entreprises Parc d'Activités NOVEOS

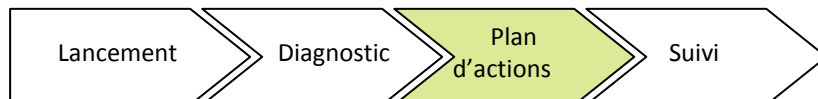
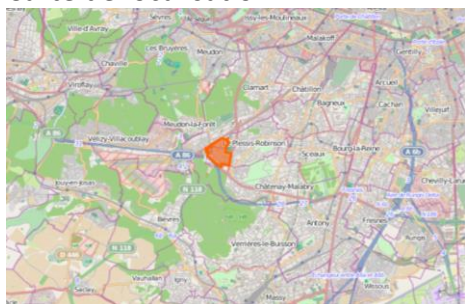
Organisme porteur :  
SAIGI, gestionnaire du parc Noveos

Partenaire :  
Pro'Mobilité

### Chiffres clés

- 2009 lancement de la démarche
- 9 466 salariés concernés
- 13 entreprises (Arcadis, CERP Rouen, Cobham, CS Communication & Systèmes, Optic 2000, Mondelez, MBDA, Phebus Keolis, Renault, SAIGI, Sorin Group, Starman et Tokheim)
- Principales parts modales : 68% VP, 22% TC, 1% covoiturage, 4% 2RM, 5% modes actifs

Carte de localisation :



### Présentation :

NOVEOS, Parc d'Affaires Paris Sud-Ouest, est implanté sur les communes de Clamart et du Plessis-Robinson, à l'intersection de la RD 906, de l'Autoroute A 86 et de la N118. La gare de Robinson sur le RER B se trouve à environ 2,5 kilomètres.

La vocation du parc a fortement évolué depuis les années 2000 vers une forte tertiarisation des activités. Aujourd'hui, Noveos accueille environ 10 000 salariés et une soixantaine d'entreprises dont quelques unes de plus de 300 salariés (Renault, MBDA, Mondelez,...).

Plusieurs éléments ont conduit la SAIGI (Société Anonyme Immobilière de Gestion et d'Investissements), gestionnaire du Parc Noveos, à entamer un PDIE :

- L'évolution très rapide de la zone : tertiarisation du parc, doublement à terme prévu du nombre de salariés,...
- 3 PDE obligatoires sur la zone au titre du Plan de Protection de l'Atmosphère (MBDA, Renault et Mondelez)
- L'arrivée du tramway T6 Chatillon – Viroflay et la perspective de travaux pénalisant fortement la circulation pour les salariés
- Le projet de mise en service d'une plateforme de covoiturage par la CA des Hauts-de-Bievre
- Les possibilités offertes par la prime transport remboursant les frais de déplacements des salariés.

### Mise en œuvre

L'analyse de l'accessibilité de la zone a mis en lumière la bonne desserte en transports en commun du parc mais avec des correspondances (RER -bus en particulier) pas toujours efficaces, rendant le temps de trajet aléatoire. D'autre part, la discontinuité des aménagements cyclables couplée avec une image négative des déplacements à pied à l'intérieur du parc (sécurité, espaces publics peu accueillants, éclairage,...) n'incitent pas à l'utilisation des modes actifs.

L'enquête mobilité de 2009 a confirmé le recours important à la voiture (part modale de 56%) malgré une forte congestion des axes mais facilité par les nombreux stationnements au pied des entreprises.

Néanmoins, à travers la géolocalisation des salariés, le potentiel d'usage des modes actifs a été prouvé. En effet, plus de 13 % des salariés de NOVEOS résident à moins de 30 min en vélo du parc.

L'ensemble de ces éléments a conduit à l'élaboration d'un plan d'action, finalisé en juin 2010. Il vise à réduire l'usage de la voiture individuelle de 14 points en favorisant le report vers le covoiturage, les transports en commun et le vélo.

Ce plan d'actions se veut pragmatique et très ciblé sur les actions pour lesquelles les entreprises se sentent le plus concernées. Les actions rapides à mettre en œuvre ont été privilégiées afin de créer une dynamique de groupe. En parallèle, on retrouve également des actions d'aménagements et de sensibilisation avec une mise en œuvre sur plus long terme.

Pour que chaque salarié du parc soit informé de l'avancée du PDIE et des actions développées, un [blog déplacement](#) a été créé. D'autre part, chaque année au moment de la semaine de la mobilité, des animations sont proposées aux salariés (test de véhicules électriques, sensibilisation à la sécurité routière,...). En outre, un programme d'intervention spécifique a été défini pour chaque entreprise en fonction de ses motivations, de son organisation et des attentes des salariés.

Le site web du parc NOVEOS a évolué pour intégrer des informations sur la desserte en transport en commun facilitant ainsi l'accès jusqu'au parc par d'autres modes que la voiture.

Afin d'encourager l'usage du vélo, la SAIGI a acquis, en 2013, 10 vélos à assistance électrique pour les mettre en location auprès des salariés du parc. Ces derniers ont également pu bénéficier de kits de sécurité (casque, antivol, gilet jaune). En parallèle, des stationnements vélos sécurisés ont été installés et des aménagements cyclables ont été réalisés sur le parc. Enfin, des formations de « remise en selle » ont été dispensées pour que les salariés puissent se familiariser avec l'usage d'un vélo en milieu urbain.

Pour favoriser les déplacements à pied, une signalétique piétonne revue pour intégrer une information sur les temps de parcours est en cours d'installation. Elle facilitera notamment le rabattement vers les lignes de bus et le tramway.

## **Evaluation**

Le premier diagnostic a été réalisé fin 2009. En juin 2015, une nouvelle étude de géolocalisation et des besoins en mobilité des collaborateurs du parc a été réalisée. L'aspect le plus positif est le taux de participation. Après plus de trois ans les entreprises les plus importantes en termes de volume de personnel ont contribué à doubler le nombre de réponses : le sujet intéresse et mobilise. En 2009, il y avait eu 1 140 réponses, en 2015, 2 702. La géolocalisation anonyme de plus de 7 000 salariés a permis d'affiner les besoins en termes de transport en commun et d'appuyer nos actions pour les modes actifs. En effet, sur les seuls répondants à l'enquête 11% habitent à moins de 5 km. Près d'1 salarié sur 4 a entendu parler de la démarche PDIE et 1 salarié sur 20 connaît le blog déplacement de Noveos. Plus de 235 salariés se sont renseignés sur la location de VAE de Noveos. Malgré une baisse de la part de covoiturage, un salarié sur 3 se dit intéressé par un covoiturage régulier, dont une grande majorité d'utilisateurs de véhicules motorisés.

En ce qui concerne les changements de modes constatés entre 2009 et 2015, l'arrivée du tramway T6 a constitué une des raisons du changement, mais ce sont bien les facteurs

personnels qui constituent globalement les premières raisons (déménagement, changement de situation familiale et/ou changement de poste).

Le PDIE constitue aussi un facteur de changement, mais les différentes actions déjà menées doivent être renforcées ou réadaptées.

Les principales « contraintes » ou freins au changement de modes sont essentiellement liés à des facteurs extérieurs : soit les contraintes personnelles ne permettent pas le changement, soit les horaires de travail ne permettent pas d'adaptation. Dans tous les cas, il est essentiel de noter que le premier motif d'inertie est lié à l'absence de connaissance d'alternatives adaptées ou tout simplement lié au fait que les modes utilisés conviennent à leurs usagers.

En cela, une des premières pistes d'actions concerne très clairement la communication directe auprès des salariés, la sensibilisation et surtout la promotion d'alternatives.

Les principales marges de manœuvres sont ainsi liées à :

- L'encouragement des modes doux pour déplacement inférieur à 5km puisque 11% des répondants font moins de 5 km en voiture distance à laquelle la marche ou le vélo peuvent représenter des alternatives intéressantes.
- L'amélioration des conditions de sécurité pour l'usage du vélo, équipements adaptés (garage, douches, vestiaires).
- La promotion du covoiturage et mise en relation des salariés, aménagements spécifiques.
- La promotion du PDIE et des actions / animations

Cette enquête permet de bien cadrer les différentes actions à mettre en œuvre et de mieux connaître les spécificités par entreprise, afin de pouvoir répondre correctement aux besoins réels et adaptés aux salariés. Cette étude sera la base du nouveau plan d'actions 2016 – 2018 élaboré par le comité de pilotage du PDIE constitué d'une dizaine d'entreprise.

## **Contacts**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Delphine EXTRA, coordinatrice PDIE et développement local, Noveos Gestion (SAIGI), 01 46 30 19 88, [delphine.extra@noveos.fr](mailto:delphine.extra@noveos.fr)